

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DREUX**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2019**

Le 29 novembre 2019 à 14h, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, après le report de la séance du 22 novembre 2019 en l'absence de quorum, se sont réunis dans les locaux de l'Épicerie Sociale, sous la présidence de :

**Madame M'FADDEL-NTIDAM**

***Etaient présents :** Mesdames WILLEMIN, MAUPAS-RABINE, MARTIN, RUAULT, RUTKOWSKI et ANTORE et Monsieur LOSA.*

***Etaient excusés :** Monsieur HAMEL (pouvoir à Madame M'FADDEL-NTIDAM) et Mesdames de la GIRODAY, HERVET, MAILLET, Monsieur CHAKKAR.*

Madame CABRITA, Directrice du CCAS, a été désignée comme Secrétaire.

**Le Conseil d'Administration,**

**Approuve à l'unanimité :**

- L'ordre du jour.

**Ratifie :**

- Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 octobre 2019.

**Madame M'FADDEL-NTIDAM rend compte :**

- Des décisions prises par la Vice-Présidente en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Des décisions prises par la Commission Permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré,

**Approuve à l'unanimité :**

- La décision Modificative n°4 Budget principal du CCAS,
- La décision Modificative n°2, Budget de la Résidence Autonomie la Vaumonnaie,
- La décision modificative n°5, Budget du Service d'Aide A Domicile,

- Le débat sur les orientations budgétaires 2020, Budget principal et annexes (Hors Service d'Aide à Domicile),

**La Vice-Présidente du  
Centre Communal d'Action Sociale,**



**Naïma M'FADDEL-NTIDAM**

*Vu pour être affiché, le 2 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*